

N°2019-04/16B

Objet : REALISATION D'UNE ETUDE BOURGS-CENTRES PAR L'AURCA – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE.

L'an deux mille dix-neuf, le 04 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, en mairie de Latour-Bas-Elne, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12	Vote	Pour :	8
En exercice :	12		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Jacques FIGUERAS, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents ayant donnés procuration : Marcel AMOUROUX donne procuration à Jeannine BLANC-MARY
Pierre ROGE donne procuration à Adel M'ZOURI.

Absents excusés : Georges BRETONES, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 28 mars 2019

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre de son projet de Territoire, la Communauté de Communes Sud Roussillon a décidé de mettre en œuvre une stratégie de développement et de valorisation du bourg-centre de chaque commune qui la compose. Les 6 communes membres seront largement impliquées tout au long de la démarche.

La Communauté de Communes est membre fondateur de l'Agence d'URbanisme Catalane (AURCA) et est, à ce titre, associée à l'élaboration du programme partenarial. Des missions particulières peuvent également lui être confiées en sus de ce programme moyennant rétribution complémentaire.

C'est ainsi que pour mener à bien ce projet, il a été fait le choix de s'appuyer sur l'expertise de l'AURCA pour réaliser une étude visant à définir une stratégie de reconquête des bourgs-centres. La rétribution versée à l'AURCA pour la réalisation de cette étude est de 119 400 € sur 3 ans.

La Région ayant décidé de soutenir les investissements publics locaux permettant de renforcer l'attractivité des bourgs-centres, un appel à projets a été lancé dans le cadre duquel la Communauté de Communes pourrait déposer un dossier afin d'obtenir 50 % du coût de cette étude.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en €)	
	119 400	<u>Financier sollicité :</u> Région	59 700 (50 %)
		<u>Autofinancement</u>	59 700 (50 %)
TOTAL	119 400		119 400

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **ADOpte** le projet d'élaboration d'une stratégie de développement et de valorisation de l'ensemble des Bourgs-Centres du territoire de la Communauté ;

↳ **DECIDE** de solliciter la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée au titre de l'appel à projets « Bourgs-Centres » pour une aide financière pour la réalisation de l'étude visant à définir cette stratégie, à hauteur de 50 % du coût de celle-ci ;

↳ **APPROUVE** le plan de financement ci-présenté et dire que les crédits sont inscrits au budget ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190404-2019-04-16B-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019